

2007/8581 - APPROBATION D'UN CONTRAT DE CESSION DE DROITS D'EXPLOITATION DE TEXTES DANS LE CADRE DE L'EXPOSITION « JACQUES CHESNAIS » (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 27 novembre 2007 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« Dans le cadre de l'exposition « marionnettes de Jacques Chesnais » qui sera présentée au musée Gadagne de février à mai 2008, Jean-Luc Mattéoli, en tant que conseiller technique sur l'exposition va être l'auteur d'un certain nombre de textes.

Pour accompagner cette exposition, la Ville de Lyon (musée Gadagne) va éditer un catalogue et un certain nombre de documents de diffusion.

La Ville de Lyon (musée Gadagne) souhaite pouvoir exploiter ces textes au sein de ce catalogue et de ces documents de diffusion mais également dans le cadre plus général des activités du musée.

Pour ce faire, elle doit en acquérir les droits de représentation et de reproduction auprès de l'auteur pour toute la durée légale de protection des droits patrimoniaux de ce dernier.

Jean-Luc Mattéoli, auteur de ces textes, cède ses droits à la Ville de Lyon (musée Gadagne) pour un montant brut H.T. de 4 600 €.

Afin de définir l'étendue, la destination et la durée de cession des droits d'exploitation de ces textes par l'auteur au bénéfice de la ville de Lyon, un contrat est passé entre ces deux parties. »

Vu ledit contrat de cession ;

Où l'avis de sa Commission Culturelle ;

DELIBERE

1- Le contrat de cession de droit d'exploitation de textes destinés au catalogue de l'exposition « J. Chesnais » entre M. Jean-Luc Mattéoli et la Ville de Lyon - musée Gadagne est approuvé.

2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

3- La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget du musée Gadagne, programme MGL, opération OCTMGJC, lignes de crédit 18241 et 27564, nature 651, fonction 322.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

P. BEGHAIN